

SÉCHERESSE

Eau : le contrôle des usages a commencé dans le Jura

Plusieurs services de l'État ont mené une action conjointe de surveillance et de contrôle de l'usage de l'eau ce mercredi 14 juin. L'opération, qui s'est déroulée dans le secteur de la haute vallée de l'Ain, s'inscrivait dans le cadre de la Mission inter-services de l'eau et de la nature.

Ce mercredi 14 juin, les services de l'État, Office français de la biodiversité (OFB), Unité interdépartementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UdD DREAL) et Direction départementale des territoires (DDT) ont organisé une opération de contrôle et de surveillance sur les usages de l'eau. Celle-ci était organisée dans le cadre de la Mission inter-services de l'eau et de la nature (Misen). Au total, cinq équipes et une quinzaine d'agents se sont répartis dans différents secteurs de la haute vallée de l'Ain.

Des contrôles en fonction des enjeux de la rivière

« Les contrôles se font en fonction des enjeux de la rivière. L'Ain est assez équipée en centrales hydroélectriques. Et puis c'est un cours d'eau classée majoritairement en première catégorie. Il y a tous les enjeux liés à la qualité de l'eau et à la biodiversité », explique Nadine Poncet, responsable du bureau eau à la DDT. Aux côtés d'Isabelle Detot, technicienne au pôle eau, en charge des ouvrages hydrauliques, elle s'occupe, entre autres, de la partie administrative.

Après avoir vérifié la passe à poissons, « pour s'assurer qu'elle est bien entretenue, qu'elle n'est pas engravée, ou qu'il n'y a pas de flottants qui pourraient obstruer le passage », précise François Huger, référent régional à l'OFB, les agents ont procédé au contrôle du « débit réservé ». C'est-à-dire « lorsqu'une installation fonctionne, le



Plusieurs points de repères sont pris pour mesurer le débit. Photo Progrès/Vincent DURAND

“ Le débit réservé, c'est ce qu'on doit laisser au milieu naturel. C'est fondamental ”
Serge Castel, préfet du Jura

débit qui doit être laissé au cours d'eau », reprend Jean-Louis Garot, référent thématique à l'OFB.

Une fois le décimètre tendu de part et d'autre du rivage, la mesure s'effectue au moyen d'un courantomètre électromagnétique, en se basant sur plusieurs points de repère. Ici, « l'installation doit laisser un débit de 2,6 m³ d'eau par seconde », ajoute François Huger. L'installation respectant les normes fixées, les agents ont pu poursuivre l'opération ailleurs. « Dans le cas



Une fois les mesures prises, il suffit d'établir une moyenne pour connaître le débit. Photo Progrès/Vincent DURAND

contraire, nous pouvons donner des suites administratives ou pénales », conclut l'agent. « Le débit réservé, c'est ce qu'on doit laisser au milieu naturel. C'est fondamental et il faut que tout le monde ait en tête cela », a expliqué Serge Castel, préfet du Jura à l'issue du débr-

fining de la journée (lire par ailleurs). Au terme de celui-ci, les cinq équipes ont pu rendre compte de leurs actions du jour et des éventuelles infractions qu'ils ont relevés. Un bilan jugé « globalement positif » par les agents et le préfet.

Vincent DURAND

Sécheresse : « L'été pourrait être compliqué »

« Les données des niveaux des nappes phréatiques laissent penser que nous sommes dans des niveaux de vigilance », indique Serge Castel, le préfet du Jura. Tout le département est concerné, excepté la zone du haut Jura. La préfecture devrait prendre un arrêté d'ici quelques jours.

« Le 22 mai dernier, les nappes étaient au même niveau que l'an passé à la même période. Je ne suis pas pessimiste, mais malgré les six à huit semaines de pluie, si nous transposons 2022 à 2023, l'été pourrait être compliqué. Nous ne sommes qu'à la mi-juin et chacun doit être appelé à la prudence », poursuit le préfet.

Pour l'instant, ce dernier souhaite surtout rappeler « les bons usages à avoir de



Les agents de la DDT ont participé à l'opération du jour.

Photo Progrès/Vincent DURAND

l'eau, et le respect des milieux naturels ». De la pédagogie et de l'information, avant d'éventuelles sanctions. C'était d'ailleurs l'enjeu de cette journée de contrôle. « Il faut vérifier que toutes les obligations sont respectées. Je constate que dans la grande majorité des cas les contrôles se sont bien déroulés. »

« Les sanctions doivent être dissuasives »

Toutefois, il entend aussi être « inflexible » sur des cas d'infractions délibérées et sur les atteintes les plus graves constatées par les différents agents. « Il n'y a pas de faiblesse à avoir. Les sanctions doivent être dissuasives. »

V.D.